

**COMPTE RENDU 93<sup>ème</sup> RÉUNION DU  
COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT KATIVIK  
(CCEK)**

**(ADOPTÉ)**

**DATE :** Les 15 et 16 octobre 2002

**ENDROIT :** Centre des congrès de Kuujjuaq  
Kuujjuaq, (Québec)

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

- M. Claude Abel, Canada, président
- M. Eli Angiyou, ARK
- M. Michael Barrett, ARK
- M. Jean Couture, Québec
- Mme Paule Halley, Québec, vice-présidente
- Mme Suzanne Larochelle, Canada
- Mme Hélène LeBlond, Québec
- M. David Okpik, ARK
- M. Gilles H. Tremblay, Canada

**AUTRES PARTICIPANTS :**

- M. Johnny N. Adams, président de l'ARK
- M. Robert Comtois, Secrétaire exécutif par intérim
- Mme Nathalie Girard, Secrétaire exécutive
- M. Normand Laprise, représentant du MRN

---

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président déclare la réunion ouverte à 13h53. Ce dernier souhaite la bienvenue à tous. Le Comité amorce la réunion en souhaitant la bienvenue à Monsieur Gilles H. Tremblay, désigné officiellement par le gouvernement du Canada en remplacement de Madame Danielle Baillargeon. Monsieur Robert Comtois introduit au Comité le représentant du ministère des Ressources naturelles du Québec (MRN) invité, Monsieur Normand Laprise. Monsieur Robert Comtois mentionne que des modifications doivent être apportées à l'ordre du jour de la 93<sup>ème</sup> réunion. Il s'agit de renommer l'item 3.7 (Divers) par l'item (Entente de partenariat Makivik-KRG-GQ.) et d'ajouter un item 3.10 (Divers). Le Comité propose de modifier l'ordre du jour en ajoutant le dossier Recyc-Québec à l'item 3.10 (Divers). De plus, il est convenu d'ajouter à l'item 5 (Varia) les sujets suivant : Prix du CCEK en environnement, Aires protégées, Plan d'action du CCEK. Afin de libérer plus rapidement Monsieur Normand Laprise, il est entendu que sa présentation soit effectuée au début de la réunion. Les items sont ainsi décalés en conséquence.

L'ordre du jour est proposé tel que modifié :

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption du compte rendu de la 92<sup>e</sup> réunion;
3. Affaires découlant de la 92<sup>e</sup> réunion et la correspondance :
  - 3.1 Réunion tripartite CCEK-CCEBJ-CCCPP : rencontre avec un représentant du MRN;
  - 3.2 Budget, membres et secrétariat;
  - 3.3 Recrutement de la secrétaire exécutive du CCEK;
  - 3.4 Évaluation environnementale de projets en milieu nordique;
  - 3.5 Rapport annuel du CCEK 2001-2002;
  - 3.6 Chapitre 23 de la CBJNQ : révision des annexes 1 et 2;
  - 3.7 Entente de partenariat entre la société Makivik, l'Administration régionale Kativik et le gouvernement du Québec;
  - 3.8 Sites abandonnés d'exploration minière au Nunavik;
  - 3.9 Rencontre avec la sous-ministre du ministère de l'Environnement (MENV);
  - 3.10 Divers;
4. Rencontre avec le président de l'Administration Régionale Kativik (ARK);
5. Varia;
6. Date et endroit de la prochaine réunion.

Proposé par : Mme Paule Halley  
Secondé par : Mme Hélène Leblond  
Adopté à l'unanimité

---

---

## 2 ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA 92<sup>ème</sup> RÉUNION

Les membres demandent d'apporter les corrections suivantes à la version française :

- page 6, 2<sup>ème</sup> paragraphe, 9<sup>ème</sup> ligne : après les deux points, ont devrait lire : «dans le domaine de l'évaluation environnementale, une loi fédérale ne peut pas se substituer à la CBJNQ sans négociation préalable entre les parties signataires.»;
- page 6, 3<sup>ème</sup> paragraphe, 9<sup>ème</sup> ligne : remplacer « en train » par « susceptible »;
- page 7, 1<sup>er</sup> paragraphe, 6<sup>ème</sup> ligne : après « respectueuse »; il faut ajouter «que la CBJNQ»;
- page 7, 1<sup>er</sup> paragraphe, 8<sup>ème</sup> ligne : remplacer « appuyée sur les » par « des droits et des »;

Apporter les corrections équivalentes dans la version anglaise.

Les représentants de l'ARK demandent du temps supplémentaire et ils proposent que l'adoption du compte rendu de la 92<sup>ème</sup> réunion soit remis à la 94<sup>ème</sup> réunion.

## 2. AFFAIRES DÉCOULANT DE LA 92<sup>ème</sup> RÉUNION ET CORRESPONDANCE

Le secrétaire exécutif par intérim fait un résumé de la correspondance depuis la 92<sup>ème</sup> réunion. De plus, il présente le projet de politique de gestion des ressources humaines récemment élaboré par des membres du comité en prévision de l'arrivée de nouveaux employés. En ce qui a trait aux bénéficiaires marginaux, la convention collective de l'ARK a été retenue. Il est entendu que les membres auront à adopter cette proposition de politique de gestion des ressources humaines plus tard au cours de la réunion afin de rendre la politique disponible pour la secrétaire exécutive.

### 3.1 Réunion tripartite CCEK-CCEBJ-CCPP : rencontre avec un représentant du MRN

M. Normand Laprise a été mandaté par le MRN comme le représentant du programme régional de développement des terres publiques (PRDTP) de la région Nord-du-Québec. M. Laprise affirme que le PRDTP n'est actuellement qu'à l'état de projet et ajoute qu'il devrait être lancé officiellement au cours de la prochaine année. Le PRDTP est un outil facilitant la planification et la mise en valeur du territoire public. Il permet de considérer les divers usages relatifs à l'occupation du territoire public. Il constitue également un instrument de connaissance du milieu, puisqu'il repose sur une collecte et une analyse de multiples renseignements et un cadre d'émission des droits fonciers sur le territoire public. Il laisse une grande place à la participation des acteurs régionaux et se veut un outil de planification souple et continu. Réalisé en concertation avec les partenaires gouvernementaux et régionaux, il comprend 5 sections : Le récrétourisme;

---

---

l'industrie, le commerce et autres; les infrastructures d'utilités publiques et communautaires; les territoires particuliers d'intervention; la préservation et la protection.

Un membre précise que la fusion des trois secteurs de gestion sera accueillie de façon positive au sein des communautés du Nunavik puisque le régime de gestion actuel est propice à la confusion. Les membres tout comme M. Laprise avouent que le PRDTP est un objectif qui implique un défi important, soit celui d'obtenir un accord et un consensus entre tous les intervenants.

16h:05 — Pause.

16h:35 — Fin de la pause.

### **3.2 Budget, membres et secrétariat**

Mme Paule Halley accepte, pour l'exercice 2002-2003, d'agir à titre de vice-présidente. Cette nomination doit être portée à l'attention de la banque dans les meilleurs délais selon la résolution (CC-2002-10-02) suivante :

#### **RÉSOLUTION CC-2002-10-02 CONCERNANT LES DOCUMENTS ET ENTENTES RELATIFS AUX ENGAGEMENTS FINANCIERS DU COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT KATIVIK (CCEK)**

ATTENDU QUE depuis le 12 juillet 2002, selon l'article 23.5.5 de la Convention de la Baie James et du Nord québécois, le Canada a désigné un nouveau président, Monsieur Claude Abel, pour la période couvrant l'année d'activité en cours, soit jusqu'au 31 mars 2003;

ATTENDU QU' à compter de maintenant, le 15 octobre 2002, le Québec désigne officiellement un de ses représentants à titre de vice-président, soit Madame Paule Halley pour la période couvrant l'année d'activité en cours, soit jusqu'au 31 mars 2003;

ATTENDU QUE le président, ou la vice-présidente, et la secrétaire exécutive, selon la règle 21 des Règles de régie interne du Comité consultatif de l'environnement Kativik, sont les co-signataires de tout document et entente relatifs à des engagements financiers du Comité;

IL EST RÉSOLU QUE le nouveau président, Monsieur Claude Abel, et la vice-présidente, Madame Paule Halley, soient un des deux co-signataires désignés à la banque CIBC de Kuujuaq pour tout document et entente relatifs à des engagements financiers du Comité, l'autre co-signataire demeurant la secrétaire exécutive.

Proposé par : Mme. Suzanne Larochelle

Secondé par : M. Jean Couture

Adopté à l'unanimité.

---

Tel que demandé à la dernière réunion, les prévisions budgétaires pour la deuxième portion de l'exercice financier en cours sont présentés par le secrétaire exécutif par intérim. À ce jour, seul le premier des deux versements prévus a été reçu. On rappelle aux membres que bien que la somme totale accordée soit délivrée par le MENV, une partie de cette somme provient du gouvernement fédéral.

Tel qu'il est prévu dans la CBJNQ, le CCEK doit assumer les frais reliés aux réunions des membres du COFEX-NORD représentants de l'ARK. Un membre croit que le Comité devrait s'assurer d'obtenir les prévisions des frais qui seront encourus par le COFEX-NORD pour chaque exercice financier, ceci afin de permettre au CCEK de gérer son budget plus adéquatement. Le secrétaire exécutif par intérim rassure les membres en leur mentionnant qu'une entente fut convenue avec le secrétaire exécutif du COFEX-NORD M. Éric Giroux, afin que celui-ci approuve les reçus de chacune des dépenses assumées par le CCEK.

Étant donné que les membres ayant le pouvoir de signature des chèques du Comité sont géographiquement éloignés, les membres conviennent d'une procédure à adopter afin de faciliter le paiement des factures par la secrétaire exécutive établie à Kuujjuaq. Ainsi, il est convenu que le président signera un nombre suffisant de chèques permettant d'assurer les paiements du Comité jusqu'à la prochaine réunion.

Le secrétaire exécutif par intérim explique que comme le CCEBJ, la gestion du salaire et des bénéfiques marginaux accordés à la secrétaire exécutive est confiée à la compagnie COGNICASE. La secrétaire exécutive acquittera toutes les autres dépenses du Comité.

### **3.3 Recrutement de la secrétaire exécutive du CCEK**

Depuis le 22 septembre 2002, le Comité a un employé à temps plein, soit la secrétaire exécutive Madame Nathalie Girard. Il est convenu que Mme Girard remplace M. Robert Comtois comme secrétaire exécutive à compter de la présente réunion. Mme Girard a reçu une formation de son prédécesseur, à Québec. Tel que souhaité par le comité, la secrétaire exécutive s'établira sous peu à Kuujjuaq. Ainsi, cette action complète les travaux du comité visant le retour de son secrétariat à Kuujjuaq.

En vue de l'établissement du secrétariat du CCEK et de sa secrétaire exécutive à Kuujjuaq, des démarches ont été entreprises par le secrétaire exécutif par intérim afin de trouver un local de travail et un logement. Il semble possible que l'ARK puisse louer un espace de travail afin d'accueillir le secrétariat du comité dans ces locaux à Kuujjuaq. Cependant, cette situation devra être confirmée ultérieurement par le président de l'ARK. En raison du manque de disponibilité de logements à Kuujjuaq, un seul endroit est actuellement disponible pour loger la secrétaire exécutive et sa famille. Cependant, cet endroit n'étant pas adéquat pour la situation familiale de la secrétaire exécutive, les membres et la secrétaire exécutive expriment la volonté que ce ne soit qu'une situation temporaire. Les membres de concert avec la secrétaire exécutive concluent qu'il sera

---

---

plus facile de trouver une autre alternative de logement une fois cette dernière arrivée à Kuujjuaq. L'ARK étant un des principaux propriétaires de logement à Kuujjuaq, les membres souhaitent demander à son président coopération et support dans cette requête. Dans le même ordre d'idées, les membres expriment la volonté qu'une demande à propos des disponibilités de logement soit faite auprès des autres principaux propriétaires de logement à Kuujjuaq.

18h:25 — Pause repas.

20h:05 — Fin de la pause repas, reprise des travaux du comité

Le président mentionne que la lettre d'engagement de la secrétaire exécutive ainsi que la politique des ressources humaines du CCEK seront discutées à la fin de la présente réunion en l'absence de la secrétaire exécutive.

### **3.4 Évaluation environnementale de projets en milieu nordique**

Un membre explique que les départements fédéraux de même que l'Agence canadienne d'évaluations environnementales (l'Agence) appliquent actuellement la *Loi canadienne d'évaluation environnementale* au Nunavik selon une approche par projet. Il semble que l'Agence ne tienne toujours pas compte de la primauté de la CBJNQ lorsqu'il s'agit de projet touchant l'environnement au Nord-du-Québec. Un membre déplore cette situation. Il mentionne que suite aux conseils émis par le Comité dernièrement, l'Agence aurait eu l'occasion de modifier son fonctionnement. Cependant, les membres croient que le fait d'être soumis à deux processus d'évaluation environnementales alourdit considérablement la réalisation de projets. Un membre soutient que l'Agence serait sûrement favorable à réduire la démarche à un seul processus d'évaluation. Un membre propose d'adresser une lettre à l'Agence afin de leur demander conseil à ce sujet. Les membres conviennent de demander l'opinion du président de l'ARK à ce propos plus tard au cours de la réunion.

### **3.5 Rapport annuel du CCEK 2001-2002**

Le secrétaire exécutif par intérim avise le comité qu'il n'est pas en mesure de présenter aujourd'hui le rapport annuel du CCEK 2001-2002. Cependant, il confirme aux membres que le rapport sera disponible très bientôt.

### **3.6 Chapitre 23 de la CBJNQ : révision des annexes 1 et 2**

Le secrétaire exécutif par intérim présente aux membres le document réalisé par la secrétaire exécutive à ce sujet. Ce document recueille les comptes rendus, lettres et travaux du comité ayant traités de la révision des annexes I et II du chapitre 23 de la CBJNQ jusqu'à ce jour. Le secrétaire exécutif par intérim fait la lecture du passage

---

---

(alinéas 23.3.12 et 23.3.13) de la CBJNQ où ont fait mention que les annexes I et II peuvent être révisées au besoin tous les cinq ans par l'administration régionale et le gouvernement du Québec. Des membres questionnent le comité sur sa volonté et la pertinence d'entreprendre la révision des annexes.

Selon un membre, il serait souhaitable d'éviter une zone grise entre les annexes I et II. Cette zone chevaucherait les annexes I et II dans laquelle seraient inscrits les types de projets dont l'assujettissement ou non au processus d'évaluation environnementale est constamment remis en question. Si des consultations sont entreprises pour la révision des annexes, un membre propose de favoriser une approche indépendante via le gouvernement fédéral et provincial.

Après une brève réflexion, les membres conviennent de remettre en question de la pertinence d'assujettissement au processus d'évaluation de chaque type de projet afin de mieux discerner l'existence d'une zone grise. De plus, les membres conviennent de consulter le président de l'ARK afin d'obtenir son opinion concernant la révision des annexes I et II.

21h:30 — Levée de la réunion : pause jusqu'au lendemain.  
Reprise prévue à 9h:00.

Mercredi, le 16 octobre 2002

9h:48 — Poursuite de la réunion amorcée le 15 octobre 2002.

Les membres du comité débutent la réunion en avisant la secrétaire exécutive qu'une lettre d'engagement ainsi que la politique des ressources humaines lui seront présentées prochainement puisque quelques modifications doivent être apportées à la version présente.

### **3.7 Entente de partenariat entre la Société Makivik, l'Administration régionale Kativik et le gouvernement du Québec**

Un membre fait un résumé de l'entente. Le 6 avril 2002, la Société Makivik, l'Administration régionale Kativik et le gouvernement du Québec signaient une entente de partenariat économique à Tasiujaq. L'objectif de cette entente est de mettre de l'avant une vision commune de développement économique et communautaire du Nunavik basée sur la mise en valeur du potentiel de développement du Nunavik, une prise en charge par les Inuit de leur développement économique et communautaire, une plus grande autonomie de gestion pour les administrations locales et une amélioration des infrastructures et des services publics du Nunavik.

---

---

Comme Hydro-Québec est un acteur important dans cette entente, les membres proposent de les inviter afin qu'ils présentent leurs projets qui visent entre autres à relier les 14 villages du Nunavik à un réseau hydro-électrique. Le Comité apprend qu'Hydro-Québec a déjà réalisé, au cours de l'été dernier, des études sur 4 rivières du Nunavik.

En ce qui concerne le développement minier, un membre mentionne que la compagnie minière Falconbridge est actuellement la plus sérieusement impliquée dans le Nunavik. Les membres expriment la volonté d'obtenir de l'information dont une mise à jour des projets en cours et des projets envisagés par cette compagnie sur le territoire du Nunavik. Un membre se charge d'entrer en contact avec la compagnie Falconbridge en vue d'obtenir cette information.

Un membre explique que l'entente Makivik-KRG-Qc. comprend une section visant un partenariat entre la FAPAQ et l'ARK sur le développement de parcs au Nunavik. Ce partenariat amènera très bientôt une nouvelle équipe de travail multidisciplinaire dans les bureaux de l'ARK à Kuujjuaq.

Un membre fait part d'un article « Les enjeux écologiques de l'entente de Tasiujaq ». paru dans le quotidien « la Presse ». Cet article écrit par M. Michel Allard présente une analyse des enjeux écologiques découlant de l'entente Makivik-KRG-Qc.

### **3.8 Sites abandonnés d'exploration minière au Nunavik**

Un membre explique qu'au terme de la seconde année de la caractérisation des sites, les résultats révèlent l'existence de 15 sites majeurs sur le territoire ratissé entre Kuujjuaq et Salluit. Des fonds provenant de plusieurs organismes tels l'Initiative des écosystèmes du nord (environnement Canada), le ministère des Ressources naturelles du Québec de même que le département des affaires indiennes et du nord Canada, ont permis l'achèvement de cette deuxième année de travaux. Les membres proposent que les résultats soient présentés à la prochaine réunion.

### **3.9 Rencontre avec la sous-ministre du ministère de l'Environnement (MENV)**

Le membre ayant proposé ce sujet retire sa proposition. Il est donc convenu par tous les membres que ce sujet ne soit pas traité au cours de la présente réunion.

### **3.10 Divers**

#### Recyc-Québec

Le CCEK a été informé qu'une lettre du 24 septembre 2002 provenant de Recyc-Québec à l'attention de L'ARK, mentionnait que Recyc-Québec n'octroiera aucune ressource pour le développement d'un plan de gestion des matières résiduelles au Nunavik. Les membres déplorent cette décision qui ne leur semble pas cohérente avec les représentations de Recyc-Québec auprès du Comité en mars 2002. Ainsi, les

---



---

membres expriment la volonté de poursuivre les démarches afin d'obtenir de plus amples explications sur les motifs de ce refus.

#### 4 RENCONTRE AVEC LE PRÉSIDENT DE L'ARK

La bienvenue est souhaitée à M. Johnny Adams. Les membres se présentent un à un. Les membres confient à M. Adams leurs préoccupations concernant l'établissement de la secrétaire exécutive du Comité à Kuujjuaq. Les membres mentionnent qu'ils souhaitent que la secrétaire exécutive soit convenablement logée à Kuujjuaq. M. Adams rassure les membres en mentionnant que la secrétaire exécutive aura un premier espace de travail restreint dans les bureaux de l'ARK et qu'elle aura un deuxième espace de travail plus grand dans un autre bâtiment. Le président de l'ARK poursuit en mentionnant qu'en ce qui concerne la disponibilité des logements de l'ARK, la situation ne semble pas pouvoir changer à court terme. Cependant, il souligne que l'ARK prévoit faire construire plusieurs maisons l'été prochain. De plus, il affirme que l'attribution de ces nouvelles maisons sera priorisée pour les familles telles celle de la secrétaire exécutive, c'est-à-dire avec enfant(s).

M. Adams fait part des priorités de l'ARK en ce qui concerne l'environnement. Un membre informe M. Adams que dans le projet des infrastructures maritimes au Nunavik, la *Loi canadienne d'évaluation environnementale* ne semble pas tenir compte de la CBJNQ. M. Adams est d'avis qu'il faudrait que la CBJNQ ait primauté sur la loi canadienne. Il précise qu'il serait bon que les parties responsables discutent de ce problème afin d'éviter qu'il y ait des précédents.

M. Adams appui le Comité dans ses travaux de révision des annexes I et II du Chapitre 23 de la CBJNQ.

Un membre informe M. Adams de la réponse de Recyc-Québec concernant leur refus de contribution financière. Ce dernier approuve le comité dans sa démarche pour obtenir des explications supplémentaires sur les motifs du refus.

Avant de quitter, M. Adams, exprime ses remerciements à M. Robert Comtois pour son bon travail et invite son successeur à s'inspirer grandement des travaux de M. Comtois.

#### 5 VARIA

Le président du CCEK fait une revue rapide des autres items dont il était prévu d'aborder au cours de la réunion. Ainsi, les membres décident que les items suivants : Prix du CCEK en environnement; Aires protégées; Plan d'action du CCEK; soient reportés à la prochaine réunion.

Les membres offrent de nombreux remerciements à M. Robert Comtois. Ce dernier quitte officiellement le poste de secrétaire exécutif par intérim aujourd'hui après deux ans et demi de service.

---

En après-midi, il est prévu pour tous les membres, une visite des infrastructures maritimes en construction à Kuujjuaq.

## **6 DATE ET ENDROIT DE LA PROCHAINE RÉUNION**

Les membres souhaitent que la prochaine réunion soit tenue à Kuujjuaq ou Akulivik durant la troisième semaine de janvier 2003.

La levée de la réunion est proposée à 12h:00 par Claude Abel. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Nathalie Girard  
Secrétaire exécutive, CCEK  
9 décembre 2002

---

**MINUTES OF THE 93rd MEETING OF THE  
KATIVIK ENVIRONMENTAL ADVISORY COMMITTEE  
(KEAC)**

**(ADOPTED)**

**DATE:** October 15 and 16, 2002

**PLACE:** Kuujjuaq convention centre  
Kuujjuaq, Québec

**PRESENT:** Claude Abel, Canada, Chairperson  
Eli Angiyou, KRG  
Michael Barrett, KRG  
Jean Couture, Québec  
Paule Halley, Québec, Vice-Chairperson  
Suzanne Larochelle, Canada  
Hélène LeBlond, Québec  
David Okpik, KRG  
Gilles H. Tremblay, Canada

**OTHER PARTICIPANTS:** Johnny N. Adams, Chairman, KRG  
Robert Comtois, Interim Executive Secretary  
Nathalie Girard, Executive Secretary  
Normand Laprise, MRN

## 1. CALL TO ORDER AND ADOPTION OF AGENDA

The Chairperson called the meeting to order at 1:53 p.m. and welcomed everyone present. The Committee began the meeting by welcoming Gilles H. Tremblay, whom the federal government has officially appointed to replace Danielle Baillargeon. Robert Comtois introduced Normand Laprise, guest representative of the Ministère des Ressources naturelles du Québec (MRN). Mr. Comtois said that the meeting agenda needed to be changed by making Item 3.7 (Miscellaneous) "Partnership agreement between Makivik, Kativik Regional Government and the Québec government," and "Miscellaneous," Item 3.10. The Committee proposed adding Recyc-Québec to Item 3.10 (Miscellaneous). It was also agreed to add the following topics to Item 5 (Other business): KEAC environment award, protected areas, KEAC action plan. To enable Normand Laprise to leave as early as possible, it was agreed that he would give his presentation at the beginning of the meeting. The agenda items were renumbered accordingly.

There was a motion to adopt the agenda with the requested changes:

1. Call to order and adoption of agenda
2. Adoption of minutes of the 92nd meeting
3. Business arising from the 92nd meeting and correspondence:
  - 3.1 KEAC/JBACE/HFTCC joint meeting: presentation by MRN representative
  - 3.2 Budget, membership and secretariat
  - 3.3 Hiring of KEAC executive secretary
  - 3.4 Environmental assessment of development projects in the North
  - 3.5 2001-2002 Annual Report
  - 3.6 Section 23 of the James Bay and Northern Québec Agreement: schedules 1 and 2
  - 3.7 Partnership agreement between Makivik Corporation, Kativik Regional Government and the Québec government
  - 3.8 Abandoned mining exploration sites in Nunavik
  - 3.9 Meeting with the Deputy Minister of the Environment
  - 3.10 Miscellaneous
4. Discussion with the Chairman of the Kativik Regional Government (KRG)
5. Other business
6. Date and place of next meeting

Moved by: Paule Halley  
Seconded by: Hélène Leblond  
Motion passed unanimously

---

## **2. ADOPTION OF MINUTES OF THE 92ND MEETING**

The following changes to the French minutes were requested:

- page 6, 2nd paragraph, line 9: change the part after the colon to read as follows: “dans le domaine de l'évaluation environnementale, une loi fédérale ne peut pas se substituer à la CBJNQ sans négociation préalable entre les parties signataires.”;
- page 6, 3rd paragraph, line 9: change “en train” to “susceptible”;
- page 7, 1st paragraph, line 6: add the words “que la CBJNQ” after “respectueuse”;
- page 7, 1st paragraph, line 8: change “appuyée sur les” to “des droits et des”.

Make the corresponding changes to the English minutes.

The KRG representatives needed more time and proposed that the 92nd meeting minutes be adopted at the next meeting.

## **3. BUSINESS ARISING FROM THE 92nd MEETING AND CORRESPONDENCE**

The interim executive secretary went over the correspondence sent and received since the 92nd meeting. He also tabled a draft human resources management policy recently prepared by the KEAC members for the hiring of new employees. Employee benefits are the same as those offered under the KRG collective agreement. It was agreed to adopt the proposed policy later during the meeting so that the executive secretary could use it.

### **3.1 KEAC/JBACE/HFTCC joint meeting: presentation by MRN representative**

The MRN appointed Normand Laprise as its representative for the regional public-land-use plan (PRDTP) for Northern Québec. Mr. Laprise said that the PRDTP is still in the draft stage and should be made public within a year. The PRDTP is designed to facilitate planning and development in the use of public land. It takes into account all uses of public land. It also promotes knowledge of the territory by being built on the collection and analysis of numerous data and providing a framework for the granting of rights on public land. It provides for considerable participation by regional players and is intended as a flexible and long-term planning tool. Prepared in consultation with the government and regional partners, the plan breaks down land use into 5 sections: tourism and recreation; commercial and industrial activities; public utility and community infrastructures; specific intervention areas; preservation and protection.

A member said that the Nunavik communities would welcome fusion of the three management units, as the current management system creates confusion. The

---

---

members, along with Mr. Laprise, admitted that the PRDTP represents a considerable challenge in terms of obtaining the approval and consensus of all stakeholders.

4:05 p.m. — Break

4:35 p.m. — Resumption of meeting

### **3.2 Budget, membership and secretariat**

Paule Halley accepted the vice-chairmanship for 2002-2003. The bank will be informed of her appointment as soon as possible, in accordance with the following resolution (CC-2002-10-02):

RESOLUTION CC-2002-10-02 CONCERNING DOCUMENTS AND AGREEMENTS RELATING TO FINANCIAL COMMITMENTS OF THE KATIVIK ENVIRONMENTAL ADVISORY COMMITTEE (KEAC)

WHEREAS on July 12, 2002, in accordance with paragraph 23.5.5 of the James Bay and Northern Québec Agreement, Canada appointed a new Chairperson, Claude Abel, for the current year, i.e. until March 31, 2003;

WHEREAS effective immediately, i.e. October 15, 2002, Québec has officially appointed one of its representatives, Paule Halley, to serve as Vice-Chairperson for the current year, i.e. until March 31, 2003;

WHEREAS in accordance with Rule 21 of the Rules of Internal Management of the Kativik Environmental Advisory Committee, the Chairperson or Vice-Chairperson, and the Executive Secretary are the authorized cosignatories on all documents and agreements relating to the Committee's financial commitments;

IT IS HEREBY RESOLVED THAT the new Chairperson, Claude Abel, and the Vice-Chairperson, Paule Halley, be authorized to serve as one of the two cosignatories on all documents and agreements at the CIBC Kuujjuaq branch relating to the Committee's financial commitments. The Executive Secretary remains the second cosignatory.

Moved by: Suzanne Larochelle

Seconded by: Jean Couture

Adopted unanimously.

As requested at the previous meeting, the executive secretary presented the budget forecast for the second half of the current fiscal year. So far, only the first of the two instalments has been received. The members were reminded that although the total amount of funding is received from MENV, part of the funding comes from the federal government.

In accordance with the JBNQA, the KEAC pays for the expenses incurred by KRG representatives for COFEX-North meetings. A member feels that the Committee should ensure that it receives a copy of COFEX-North's forecast expenditures for each fiscal

---

---

year so that the KEAC can manage its budget more effectively. The interim executive secretary reassured the members by telling them that an agreement had been reached with the executive secretary of COFEX-North, Éric Giroux, whereby the latter must approve the receipts for all expenses covered by the KEAC.

Given that the executive secretary will be in Kuujjuaq and the other members authorized to sign KEAC cheques will be in the south, the members agreed to adopt a procedure to facilitate the payment of bills by the executive secretary. It was thus agreed that the Chairperson would sign enough blank cheques to ensure the payment of bills between now and the next meeting.

The interim executive secretary explained that, as with the JBACE, the executive secretary's salary and benefits are administered by the firm COGNICASE. The executive secretary pays all other expenses of the Committee.

### **3.3 Hiring of KEAC executive secretary**

As of September 22, the KEAC has a full-time employee, executive secretary Nathalie Girard. It was agreed that Ms. Girard replace Robert Comtois as executive secretary as of today's meeting. Ms. Girard received training from Mr. Comtois in Québec City. In keeping with the Committee's wishes, the executive secretary will soon move to Kuujjuaq, completing the Committee's efforts to relocate its secretariat to Kuujjuaq.

The interim executive secretary is attempting to find office space and lodging in Kuujjuaq for the KEAC secretariat and executive secretary. The KRG might rent the Committee space in its Kuujjuaq offices for the secretariat, although this still has to be confirmed by the KRG chairman. Due to the low vacancy rate in Kuujjuaq, a single apartment is available for the executive secretary and her family. However, because this apartment is neither big enough nor suitable for a family, the members and executive secretary want this to be a temporary situation. They think it will be easier to find other housing once Ms. Girard is in Kuujjuaq. Since the KRG is one of the principal landlords in Kuujjuaq, the members agreed to ask the KRG chairman for his help and support in finding a place for the executive secretary to live. The members also asked that a similar request in terms of available housing be made to the other main landlords in Kuujjuaq.

6:25 p.m. — Break for supper

8:05 p.m. — Resumption of meeting

The Chairperson said that the letter of appointment of the executive secretary and the KEAC human resources management policy would be discussed at the end of the meeting: the executive secretary would be asked to leave.

---

### **3.4 Environmental assessment of development projects in the North**

A member explained that the Federal departments and the Canadian Environmental Assessment Agency (CEAA) currently apply the Canadian Environmental Assessment Act to developmental projects in Nunavik on a case-by-case basis. It seems that the CEAA does not always take into account the fact that the JBNQA takes precedence for projects affecting the Northern Québec environment. A member lamented this situation, saying that the CEAA recently had the opportunity to follow the Committee's recommendation and change its methods, but it failed to do so. The members feel that the fact that projects undergo double environmental assessment makes the carrying out of projects considerably harder. A member claims that the CEAA would most likely be in favour of reducing the process to a single impact assessment procedure. A member suggested writing to the CEAA to ask for its opinion on the matter. The members agreed to seek the opinion of the KRG's chairman, later in the meeting.

### **3.5 2001-2002 Annual Report**

The interim executive secretary told the Committee that he is unable to submit the 2001-2002 annual report at today's meeting, but assured the members that the report would be available very soon.

### **3.6 Section 23 of the James Bay and Northern Québec Agreement: schedules 1 and 2**

The interim executive secretary tabled the document prepared by the executive secretary. The document is a compilation of all Committee minutes, letters and work relating to the review of schedules 1 and 2 of Section 23 of the JBNQA. The interim executive secretary read paragraphs 23.3.12 and 23.3.13 of the JBNQA, which stipulate that the list of developments in schedules 1 and 2 may be reviewed by Québec and the Regional Government every five years where necessary. Some members wondered whether the Committee wants to undertake such a review and whether a review is necessary.

According to one member, schedules 1 and 2 should be expanded to include developmental projects that fall into the grey area. Such projects include developments in respect of which the need for environmental and social impact assessment is determined on a case-by-case basis. Should consultations be held on the review of schedules 1 and 2, a member suggested that an independent approach be favoured, through the federal and provincial governments.

Following a brief reflection on the matter, the members agreed to study the relevance of subjecting each type of project to impact assessment in order to determine whether a grey area actually exists. The members also agreed to ask the KRG chairman for his opinion on the review of schedules 1 and 2.

---



---

9:30 p.m. — The meeting was adjourned until 9:00 tomorrow morning.

Wednesday, October 16, 2002

9:48 a.m. — Resumption of meeting

The members began the meeting by telling the executive secretary that her letter of appointment and the KEAC human resources management policy required changes and would therefore be submitted to her shortly.

### **3.7 Partnership agreement between Makivik Corporation, Kativik Regional Government and the Québec government**

A member outlined the economic partnership agreement signed between Makivik Corporation, Kativik Regional Government and the Québec government in Tasiujaq on April 6, 2002. The purpose of the agreement is to promote a common vision of Nunavik's economic and community development by exploiting existing development opportunities, empowering the Inuit to take charge of their own economic and community development, giving local governments greater management authority and improving infrastructures and public services.

Since Hydro-Québec is a major player in this agreement, the members proposed inviting representatives to present the utility's plans to, among other things, connect the 14 Nunavik villages to a hydroelectric grid. The KEAC learned that Hydro-Québec already carried out studies on four Nunavik rivers last summer.

In terms of mining development, a member said that Falconbridge is currently the most active company in Nunavik. The members said they would like more information, including an update on the company's current and planned projects in Nunavik. A member agreed to contact Falconbridge to obtain this information.

A member explained that the Makivik-KRG-Québec agreement includes a section on partnership between FAPAQ and the KRG on parks development in Nunavik. For the purposes of this partnership, a new multidisciplinary team will soon be working out of the KRG offices in Kuujuaq.

A member told the others about an article entitled "Les enjeux écologiques de l'entente de Tasiujaq" (environmental issues in the Tasiujaq agreement) that appeared in *La Presse*. Penned by Michel Allard, the article is an analysis of the environmental issues arising from the Makivik-KRG-Québec agreement.

---

---

### **3.8 Abandoned mining exploration sites in Nunavik**

A member explained that the findings at the end of Year 2 of site characterization reveal the existence of 15 major sites in the inventoried area between Kuujjuaq and Salluit. The work was completed thanks to funding from various organizations as Northern Ecosystem Initiative (Environment Canada), Natural resources Quebec and the department of Indian and Northern Affairs Canada. The members proposed that the inventory results be presented at the next meeting.

### **3.9 Meeting with the Deputy Minister of the Environment**

Since the member who proposed this item withdrew the proposal, everyone agreed not to discuss the matter during today's meeting.

### **3.10 Miscellaneous**

#### Recyc-Québec

KEAC was informed that a letter dated September 24, 2002, from Recyc-Quebec to KRG mention that Recyc-Québec would not be allocating any resources to the development of a residual materials management plan for Nunavik. The members decried this decision, saying that it contradicts Recyc-Québec's representations to the KEAC in March 2002. The members want further explanations on the reasons for this decision.

## **4. DISCUSSION WITH THE CHAIRMAN OF THE KATIVIK REGIONAL GOVERNMENT (KRG)**

The members welcomed Johnny Adams to the meeting and introduced themselves. They told Mr. Adams about their concerns regarding the executive secretary's move to Kuujjuaq and the Committee's desire to find suitable housing for her. Mr. Adams reassured the members by saying that the executive secretary will be given a small space in the KRG offices and a second, larger office in another building. Mr. Adams went on to say that the situation regarding limited KRG housing is not likely to change in the short term. However, he stressed that the KRG plans on having several new houses built next summer. Mr. Adams also said that the new houses would be granted first to families with children, like that of the executive secretary.

Mr. Adams explained the KRG's environmental priorities. A member told Mr. Adams that the Canadian Environmental Assessment Act does not appear to consider the JBNQA in the environmental impact assessment of the Nunavik marine infrastructure project. Mr. Adam's agreed that the JBNQA takes precedence over the CEAA. He said that it would be good if the responsible parties discussed the matter to ensure that no precedents are set.

---

---

Mr. Adams supports the Committee in the review of schedules 1 and 2 of Section 23 of the JBNQA.

A member informed Mr. Adams of Recyc-Québec's refusal to help fund the development of a residual materials management plan for Nunavik. Mr. Adams endorsed the Committee's decision to ask for greater explanation of this decision.

Before leaving, Mr. Adams thanked Robert Comtois for the job well done and invited Ms. Girard to try and emulate Mr. Comtois.

## **5. OTHER BUSINESS**

The Chairperson quickly went over the other issues on the agenda. The members decided to postpone discussion of the KEAC environment award, protected areas and the KEAC action plan to the next meeting.

The members thanked Robert Comtois for his work as interim executive secretary. Mr. Comtois's term officially ends today, after two and a half years of service.

This afternoon, all of the members will tour the marine infrastructures being built in Kuujjuaq.

## **6. DATE AND PLACE OF NEXT MEETING**

The members asked that the next meeting be held in either Kuujjuaq or Akulivik, in the third week of January.

The meeting was adjourned at 12:00 p.m. Moved by Claude Abel. Passed unanimously.

Nathalie Girard  
Executive Secretary, KEAC  
December 9, 2002

---